

Foire Aux Questions (FAQ) concernant le programme *IGNfab*

-

1^{er} appel à projets – juillet 2014

Table des matières

I.	Questions relatives aux porteurs de projet.....	3
1.	<i>IGNfab</i> peut-il intéresser une équipe de projet qui n'est pas spécialiste de la géomatique ?	3
2.	L'appel à projet s'adresse aux TPE ou PME mais le périmètre peut-il s'étendre, comme c'est l'usage dans les autres appels à projet R&D, aux ETI (Entreprise de taille intermédiaire) ?.....	3
3.	Est-ce que la candidature de consortium de PME est acceptée ?	3
4.	Si une PME n'est pas implantée en Ile-de-France, est-elle tout de même éligible ?	3
5.	Est-ce qu'une PME basée dans un autre pays d'Europe peut déposer une candidature ?	3
II.	Questions relatives aux projets	4
1.	Les projets soumis à <i>IGNfab</i> doivent-ils s'appuyer de façon exclusive sur les données et les plateformes de l'IGN ?.....	4
2.	Dans les projets qui ont une orientation de mission de service public, faut-il impliquer des collectivités locales ?	4
3.	Pourquoi avoir inclus un critère de soutien au service public en matière d'appréciation du modèle économique, n'est-ce pas ambivalent car, dans certains contextes, cela implique de la gratuité ?	4
4.	Les thématiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire proposées pour cet appel à projets <i>IGNfab</i> excluent-elles tout autre projet ?	5
5.	Est-ce que des entreprises concurrentes pourraient être accompagnées en même temps par <i>IGNfab</i> ?.....	5
III.	Questions relatives aux modalités de collaboration	5
1.	Quelle forme prendra la « mise en relation avec des partenaires institutionnels » et avec le « réseau IGN » ?	5
2.	Quel est le cadre de propriété intellectuelle prévu pour les collaborations au titre d' <i>IGNfab</i> ? Quels droits d'exploitation pour le produit ou service développé ?.....	5
3.	Je comprends que l'IGN n'apporte pas de financement mais pouvez-vous aider d'une façon ou d'une autre au montage financier du projet ?	6
4.	Combien coûte l' <i>IGNfab</i> ?	6
5.	Puis-je installer ma TPE dans les locaux d' <i>IGNfab</i> ?	6
IV.	Questions sur le processus de candidature et de sélection	6

1.	La candidature se fait-elle exclusivement par voie électronique ? Pouvez-vous bien préciser ce que le candidat doit fournir pour soumettre un projet ?.....	6
2.	Peut-on amender son dossier déjà enregistré dans la plateforme d'inscription ?.....	6
3.	D'autres sessions d'information comme celle du 17 juillet sont-elles prévues, y compris dans les régions ?	7
4.	Quand est prévu le prochain appel à projets ?	7
5.	Y a-t-il une possibilité de discuter du projet en amont de la soumission ?.....	7
V.	Questions relatives au programme <i>IGNfab</i> en général.....	7
1.	Y a-t-il un nombre limité de candidats qui seront sélectionnés pour l'appel à projets ?.....	7
2.	Est-ce que vous travaillez en partenariat avec SHOM et Météo-France pour <i>IGNfab</i> ? Peut-on proposer un projet nécessitant l'usage de leurs données ?	7
3.	Quel est l'intérêt pour l'IGN dans cette démarche ?.....	8
4.	Quel est l'intérêt pour les participants?	8
VI.	Questions diverses.....	8
1.	Si la réponse à une question n'apparaît pas encore dans la FAQ, comment peut-on obtenir cette réponse ?	8

I. Questions relatives aux porteurs de projet

1. IGNfab peut-il intéresser une équipe de projet qui n'est pas spécialiste de la géomatique ?

L'intérêt du programme IGNfab est précisément d'apporter un soutien à des entreprises qui sont spécialisées dans un secteur applicatif plus aval (études d'aménagement, assurance, etc.) mais qui ne sont pas nécessairement des experts de la façon de traiter l'information géographique utile à leur activité. Ainsi, le programme IGNfab permet de mobiliser des compétences complémentaires : celles des équipes de recherche et développement de l'entreprise sur un secteur applicatif particulier et celles de l'IGN sur des questions plus directement liées à l'information descriptive du territoire.

2. L'appel à projet s'adresse aux TPE ou PME mais le périmètre peut-il s'étendre, comme c'est l'usage dans les autres appels à projet R&D, aux ETI (Entreprise de taille intermédiaire) ?

Le programme IGNfab s'adresse en premier lieu aux petites et moyennes entreprises. En effet, le soutien que l'IGN prévoit d'apporter aux projets sélectionnés au travers de la prise en charge de certaines charges de développement, de la mise à disposition de certains composants logiciels existant ou d'un accès privilégié aux référentiels de données de l'Institut serait a priori moins dimensionnant pour des entreprises plus conséquentes. Pour autant, il n'est pas interdit à des ETI de soumettre des projets. Ces dernières devront bien justifier en quoi l'implication de l'IGN est un élément essentiel du projet au regard de la capacité d'investissement de la société et du *business plan* visé.

3. Est-ce que la candidature de consortium de PME est acceptée ?

Il n'y a pas d'obstacle légal pour candidater à IGNfab au travers d'un consortium de PME. La synergie entre plusieurs entreprises et la complémentarité de leur compétence peuvent d'ailleurs constituer un élément positif de la candidature, à la condition toutefois que le consortium soit juridiquement clair, avec une personnalité juridique propre (telle qu'un GIE par exemple) ou a minima un interlocuteur principal identifié et dûment mandaté par l'ensemble du groupement. Il sera par ailleurs important de montrer qu'il y a déjà une habitude des membres du consortium à travailler ensemble, ainsi qu'une répartition des tâches et des responsabilités très claire pour le projet.

4. Si une PME n'est pas implantée en Ile-de-France, est-elle tout de même éligible ?

Le programme IGNfab a une dimension nationale en cohérence avec le périmètre de la mission de l'IGN. Les PME implantées dans n'importe quelle région de France sont donc éligibles. Il faut toutefois noter que les locaux qui ont été équipés dans le cadre du programme pour faciliter des actions de co-développement sont situés à Saint-Mandé, à proximité immédiate de Paris. Si le niveau de collaboration attendu entre la PME et l'IGN nécessite de partager temporairement un même espace de travail, la PME devra prévoir (à sa charge) des déplacements à Saint-Mandé de ses personnels pour mener les actions identifiées ensemble au début du projet. Pour des actions de soutien plus légères, l'IGN dispose d'une implantation dans différentes régions de France au travers de ses directions inter-régionales et de son service IGN Espace. Ces entités pourront servir de relais de proximité.

5. Est-ce qu'une PME basée dans un autre pays d'Europe peut déposer une candidature ?

Une PME qui n'est pas basée en France peut soumettre un projet au programme IGNfab. Cela sous-tend toutefois que cette PME prévoit de valoriser le résultat du projet en premier lieu sur le territoire français. En effet, même si l'ambition de l'IGN est d'aider les porteurs de projet à développer des solutions qui puissent être proposées au-delà des frontières, un certain nombre d'éléments que l'IGN est en mesure de mobiliser rapidement en support des projets (tels que ses bases de données de référence ou son réseau

d'utilisateurs) concernent le territoire national. Ces éléments doivent permettre d'asseoir l'offre de la PME, à la base, pour ce territoire. Par ailleurs, il est à noter que l'accord de partenariat sera établi en langue française et en référence au droit français.

II. Questions relatives aux projets

1. Les projets soumis à IGNfab doivent-ils s'appuyer de façon exclusive sur les données et les plateformes de l'IGN ?

Il n'est pas nécessaire que les projets soumis au programme IGNfab s'appuient exclusivement sur les données ou les plateformes de l'IGN. Dans la plupart des services ou applications basés sur l'information géographique, cette dernière doit être croisée avec d'autres types d'information qui ne sont pas nécessairement diffusés par l'IGN. De même, certaines technologies de traitement ne sont pas disponibles sur les plateformes de l'IGN et peuvent nécessiter le recours à d'autres solutions existantes. A contrario, il est néanmoins nécessaire que les apports de l'IGN restent un élément structurant du projet pour que le soutien apporté par l'Institut soit utile et que la sélection du projet au titre du programme IGNfab soit, à ce titre, pertinente.

2. Dans les projets qui ont une orientation de mission de service public, faut-il impliquer des collectivités locales ?

Ce n'est pas une obligation, mais si les cibles du projet sont les collectivités locales, c'est bien sûr un avantage d'avoir au minimum une remontée de besoins de ces collectivités. Pour les projets qui nécessiteraient un lien avec des collectivités locales et pour lesquels des relations ne seraient pas déjà établies par le porteur du projet, l'IGN pourra aider à assurer ce lien au titre du programme IGNfab.

3. Pourquoi avoir inclus un critère de soutien au service public en matière d'appréciation du modèle économique, n'est-ce pas ambivalent car, dans certains contextes, cela implique de la gratuité ?

Un service ou une application visant à aider les acteurs de la sphère publique à exercer leur mission d'intérêt général présenterait une forte cohérence avec la vocation de l'IGN. Le soutien apporté par l'IGN serait alors d'autant plus naturel et efficient. A ce titre, un projet destiné à développer un tel service ou application bénéficierait d'une appréciation positive dans le cadre du programme IGNfab. Pour autant, ce critère n'est pas exclusif. Tous les projets qui peuvent aider les PME ou les TPE à développer un service qui valoriserait les données ou des technologies de l'IGN peuvent être présentés. Par ailleurs, l'objectif du programme IGNfab ne se concentre pas sur l'émergence de services gratuits, y compris dans le cadre d'une contribution à un service public. Les autorités publiques qui souhaitent offrir un service aux citoyens sont souvent amenées à financer le service considéré auprès d'un prestataire (qui peut être le porteur du projet soumis à IGNfab). Elles sont aussi souvent amenées à faire contribuer l'utilisateur final à son financement. Pour sa part, l'IGN a fait évoluer sa logique de tarification : quelques données destinées à des usages de base sont gratuites pour tous, les données plus élaborées sont utilisables gratuitement pour les missions de service public et sont soumises à des redevances pour les autres usages (cas des principaux référentiels de l'IGN), certaines données plus spécifiques restent payantes pour tous les usages. Cette plus grande ouverture des données vise à aider l'émergence de services qui donneront toute sa valeur à la donnée.

4. Les thématiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire proposées pour cet appel à projets IGNfab excluent-elles tout autre projet ?

Comme indiqué dans le règlement du 1^{er} appel à projets, ces thématiques sont très larges et touchent à de nombreux domaines tels que l'habitat, les transports, l'énergie, l'environnement, le tourisme... Les enjeux et problématiques qui y sont décrits ne sont pas exhaustifs et il est possible pour un candidat de présenter un projet répondant à d'autres enjeux non cités mais en restant en lien avec les thématiques générales de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (lien à expliciter dans le dossier de candidature). D'autres appels à projet seront lancés ultérieurement sur d'autres thématiques.

5. Est-ce que des entreprises concurrentes pourraient être accompagnées en même temps par IGNfab ?

Le programme IGNfab vise à accompagner des projets particuliers (portés par des entreprises) et non pas des entreprises. Deux entreprises qui se considèrent comme concurrentes pourraient donc être soutenues par l'IGN, dans le même intervalle de temps ou à des périodes différentes, dès lors que ces entreprises ne présentent pas un projet qui serait lui-même en concurrence. Le caractère innovant des projets est en effet un critère essentiel de sélection pour le programme IGNfab. Cela implique que le produit ou le service proposé au titre du projet n'a pas de concurrent direct. Si deux projets sont soumis au programme IGNfab concernant des produits ou services très similaires (dans leur finalité mais aussi leur performance, leur modalité de mise en œuvre, etc.), un seul de ces projets pourra être sélectionné, en se basant sur la qualité des dossiers soumis.

III. Questions relatives aux modalités de collaboration

1. Quelle forme prendra la « mise en relation avec des partenaires institutionnels » et avec le « réseau IGN » ?

Du fait de ses missions, l'IGN est en contact permanent avec de nombreux ministères et acteurs publics (collectivités territoriales, établissements publics...). Dès lors que cette sphère publique peut être intéressée par les résultats d'un projet soumis par une PME ou une TPE, l'IGN pourra aider cette dernière à entrer en contact avec des représentants d'utilisateurs pour mieux cerner leurs besoins et promouvoir le produit ou service développé. L'espace de travail conjoint de l'IGNfab constituera à ce titre un espace d'échange dans lequel des démonstrations de produits et services pourront être organisées en cours de développement afin de faciliter l'implication des utilisateurs. Par ailleurs, un dispositif de type « Démo Days » est aussi prévu dans le Géoroom, une salle d'exposition temporaire de l'IGN où seront présentés les produits innovants de l'Institut et de ses partenaires.

2. Quel est le cadre de propriété intellectuelle prévu pour les collaborations au titre d'IGNfab ? Quels droits d'exploitation pour le produit ou service développé ?

Dans tous les cas, il y aura une convention de partenariat qui définira les droits et devoirs de chacun, tant pour les modalités de collaboration (durée, utilisation de l'espace de co-working ou pas, ressources humaines et autres mobilisées par chacune des parties...) que pour la propriété intellectuelle et la valorisation des résultats. Chacun reste évidemment propriétaire de ce qu'il apporte. Les 2 parties sont copropriétaires de ce qui est développé en commun. En ce qui concerne les droits d'exploitation, par défaut, c'est la PME qui les aura, sauf si elle souhaite pour une raison ou une autre que l'IGN soit impliqué dans l'exploitation du service ou produit développé. Une contrepartie liée à cette exploitation pourra être prévue pour l'IGN au regard de son apport. En particulier, l'exploitation peut faire l'objet d'une redevance

payée à l'IGN pour l'utilisation de ses données si celles-ci sont soumises à une tarification au vu de l'utilisateur final visé. Au titre du soutien privilégié apporté au titre du programme *IGNfab*, l'IGN peut néanmoins envisager la gratuité d'utilisation des données pendant une durée initiale d'exploitation ou jusqu'à l'obtention d'un certain chiffre d'affaires prédéfini, lié à la commercialisation du produit ou service.

3. Je comprends que l'IGN n'apporte pas de financement mais pouvez-vous aider d'une façon ou d'une autre au montage financier du projet ?

En effet, l'IGN n'apporte pas de financement direct au projet mais son apport en nature sous la forme de ressources humaines et d'expertise, de résultats de R&D, de conditions privilégiées d'utilisation de ses données constitue néanmoins un soutien significatif pour les projets sélectionnés. Par ailleurs, au titre du programme *IGNfab*, l'IGN peut aider le porteur du projet à entrer en relation avec différents partenaires qui eux proposent, quant à eux, des mécanismes de financement de projet. En particulier, les PME dont les projets seront retenus au titre d'*IGNfab* pourront bénéficier de l'offre de Cap Digital en matière de diagnostic stratégique et de recherche de financement auprès d'investisseurs publics ou privés.

4. Combien coûte l'IGNfab ?

Proposer un projet à *IGNfab* et faire incuber son projet au sein d'*IGNfab* est gratuit. L'IGN ne fait pas payer de loyer, ni l'accompagnement de la PME par les experts IGN pendant la phase d'incubation.

5. Puis-je installer ma TPE dans les locaux d'IGNfab ?

Non, le dispositif *IGNfab* n'est pas un hôtel d'entreprises, ni une pépinière d'entreprise. Ses locaux sont uniquement mis à disposition le temps de la collaboration entre la TPE/PME et l'IGN pour faciliter les échanges avec les supports techniques de l'IGN qui assurent l'accompagnement.

IV. Questions sur le processus de candidature et de sélection

1. La candidature se fait-elle exclusivement par voie électronique ? Pouvez-vous bien préciser ce que le candidat doit fournir pour soumettre un projet ?

Oui, la candidature se fait uniquement en ligne et donc par voie électronique via la [plateforme d'inscription](#) accessible sur le site <http://ignfab.ign.fr>. Pour soumettre un projet, un candidat doit uniquement remplir le formulaire en ligne, seul document obligatoire. Il est recommandé au candidat d'utiliser le tableau Excel mis à disposition en haut du formulaire de candidature qui l'aidera à pré-remplir ce dernier. Il peut en outre joindre au formulaire un fichier au format pdf s'il souhaite compléter ses réponses. Enfin, il est aussi fortement recommandé de lire attentivement le [règlement](#) disponible sur le même site.

2. Peut-on amender son dossier déjà enregistré dans la plateforme d'inscription ?

Non, il n'est pas possible techniquement d'amender un dossier de candidature. C'est pourquoi il est recommandé de bien prendre le temps de constituer le meilleur dossier possible avant de le soumettre. L'usage du tableau Excel mis à disposition en haut du formulaire de candidature vous y aidera.

Exceptionnellement, il sera possible de demander à écraser un dossier de candidature qu'on souhaiterait remplacer par un dossier plus abouti. Il faut pour cela envoyer un email à ignfab@ign.fr.

3. D'autres sessions d'information comme celle du 17 juillet sont-elles prévues, y compris dans les régions ?

Il n'est pas prévu à ce stade de faire une autre session d'information pour l'appel à projets en cours. Vous trouverez la [présentation de la session du 17 juillet](#) en cliquant sur le lien dans ce texte.

Nous rappelons également qu'un webinaire a été organisé le 3 juillet pour lequel une [vidéo](#) et une [présentation](#) sont disponibles (et accessibles en cliquant sur les liens dans ce texte).

D'autres sessions d'information seront organisées ultérieurement pour les prochains appels à projets.

4. Quand est prévu le prochain appel à projets ?

Il est prévu une fréquence de deux appels à projets par an. Le deuxième appel à projets est prévu pour début 2015.

5. Y a-t-il une possibilité de discuter du projet en amont de la soumission ?

Le processus de sélection d'IGNfab s'appuie sur le principe d'un concours avec un jury, composé de représentants de l'IGN, de Cap Digital et d'experts extérieurs. Pour préserver l'équité de traitement entre les candidats, il n'est pas possible d'aider un candidat à monter son dossier, ni d'évaluer son projet à titre individuel et en dehors du processus normal d'appel à projets. Il est par contre possible de poser des questions de compréhension du règlement de l'appel à projets par email à ignfab@ign.fr. Par ailleurs, il est prévu que le comité de dépouillement des candidatures puisse, lors de la phase de pré-sélection des dossiers, interroger les candidats sur les points de leurs dossiers qui ne semblent pas assez clairs (sans toutefois aider les candidats sur la façon d'éclairer ces questions pour mieux positionner leur dossier). D'une façon plus générale, il a été choisi d'inscrire le processus de sélection dans une temporalité très courte, adaptée au rythme des starts-up et orientée « marché », qui ne prévoit pas des rebouclages nombreux sur les dossiers. De façon pratique, une prise en compte des dossiers de projet dès la fin août permettra des retours pour des questions vers les candidats dès la mi-septembre.

V. Questions relatives au programme IGNfab en général

1. Y a-t-il un nombre limité de candidats qui seront sélectionnés pour l'appel à projets ?

Il n'y a pas de limite fixée a priori concernant le nombre de projets pouvant bénéficier du programme IGNfab. Il y a simplement des contraintes d'espace au niveau des locaux qui ont été alloués sur le site de l'IGN pour faciliter les activités de co-développement. En pratique, le nombre de projets retenus va donc dépendre de la forme de l'aide nécessaire aux projets soumis (collaboration à distance avec appui ponctuel ou travail en équipe intégrée) – qui doit d'ailleurs être renseignée dans le formulaire de candidature - et bien entendu de la qualité des propositions. Toutes les voies de collaboration seront étudiées pour accompagner le maximum de projets de qualité.

2. Est-ce que vous travaillez en partenariat avec SHOM et Météo-France pour IGNfab ? Peut-on proposer un projet nécessitant l'usage de leurs données ?

L'IGN entretient des relations rapprochées avec le SHOM et Météo-France, facilitées par le fait de disposer de locaux voisins sur le site du pôle des géosciences à Saint-Mandé. Aujourd'hui, ces autres organismes ne sont toutefois pas associés directement à IGNfab. Mais il est possible de les solliciter de manière ponctuelle selon les besoins d'un projet. A moyen terme, un partenariat plus substantiel avec ces organismes est à l'étude en matière de programme de soutien conjoint à des projets de PME.

3. Quel est l'intérêt pour l'IGN dans cette démarche ?

L'intérêt principal pour l'IGN est de valoriser des applications s'appuyant sur ses données et son expertise. L'objectif est que ces données soient plus (ou mieux) utilisées qu'elles ne le sont aujourd'hui via le développement de services leur apportant une valeur ajoutée. Par ailleurs, il s'agit également pour l'IGN de bénéficier de l'innovation en dehors de ses murs, dans une logique d'innovation ouverte, et de stimuler pour cela la créativité et l'innovation du monde économique et notamment des PME. Enfin, le programme permettra de mieux faire connaître et favoriser l'utilisation des services en ligne de l'IGN.

4. Quel est l'intérêt pour les participants?

L'intérêt pour les PME est de bénéficier gratuitement de l'expertise technique pointue de l'IGN en matière d'information géographique et forestière mais aussi d'accéder de façon privilégiée à ses données et outils et à son réseau institutionnel et commercial.

VI. Questions diverses

1. Si la réponse à une question n'apparaît pas encore dans la FAQ, comment peut-on obtenir cette réponse ?

Vous pouvez poser d'autres questions concernant *IGNfab* à l'adresse ignfab@ign.fr. Toutes les questions portant directement sur le 1^{er} appel à projets doivent être envoyées avant le 10 août 2014. Les réponses seront fournies dans les meilleurs délais et publiées avant le 20 août 2014 dans cette FAQ.